

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 14 décembre 2016 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2016

NOR : DEVK1635840A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2016;

Vu l'arrêté du 23 juin 2016 fixant le taux de promotion pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre des années 2016, 2017 et 2018;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts en date du 1^{er} décembre 2016,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts dont les noms suivent sont promus au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à compter du 1^{er} juillet 2016 :

LEFEVRE (Laurent).

MARIE (Pierre).

GIBERT (Hélène) épouse HUE.

GOFFIN (Mélanie).

LEINEKUGEL LE COCQ (Thibaut).

MARCHAL (Julien).

Article 2

La secrétaire générale du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, et la secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au

Bulletin officiel du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, et au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 14 décembre 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*Le chef du centre interministériel
de gestion des IPEF,*
R. GAUBE